

15^{c.}

Journal du Lot

15^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes.....	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements.....	6 fr. 50	12 fr.	22 fr. 50
	7 fr.	13 fr.	24 fr.

TELEPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	0 fr. 80
RECLAMES 3 ^e page (— d° —).....	1 fr. 25
» 2 ^e page (— d° —).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La baisse du franc et le ministère. — Les critiques de Lloyd George contre la France. — L'Italie et le Maroc. — La dette américaine.

La baisse persistante du franc et la situation délicate causée de ce fait au ministère a donné naissance à certains bruits relatifs à la dislocation ministérielle. On a parlé notamment d'un remaniement du Cabinet.

Un démenti formel a mis fin aux rumeurs qui allaient s'amplifiant.

M. Briand a déclaré nettement qu'il ne voyait aucune raison de modifier son équipe. Et personne ne saurait l'en blâmer si l'équipe a la volonté bien arrêtée de faire son devoir.

Le gouvernement se déclare décidé, pour relever nos finances, à suivre une politique raisonnable. Il appliquera d'une main ferme le programme indispensable dont on ne connaît pas encore tous les détails.

Certes, une politique d'union serait un complément heureux. Mais il y a union et union !

S'il s'agit, comme le dit notre confrère des Débats, de rapprocher des contraires et de rassembler le chaud et le froid dans un courant tiède, on tentera une opération inutile et peut-être dangereuse. On ne voit pas comment des hommes qui ont combattu ardemment, depuis deux ans, les uns contre les autres, pourraient, brusquement, faire l'abandon de leurs idées pour se réconcilier dans un compromis sans gloire.

L'union consiste aujourd'hui à rapprocher les hommes qui ont retenu les mêmes leçons d'expérience, qui sont arrivés aux mêmes conclusions, qui sont résolus à défendre les mêmes solutions. Si le gouvernement est décidé à montrer l'énergie nécessaire, il sera soutenu par tous ceux qui mettent le salut du franc au-dessus des combinaisons de la politique.

Le Daily Chronicle, organe de Lloyd George, publie, sur la situation française, un article dans lequel on lit :

« Les restrictions sur la viande, le pain et la pâtisserie sont des mesures qui peuvent distraire les politiciens français, mais elles ne tromperont pas les hommes d'affaires. Elles augmentent la déception ressentie à l'égard du comité des soi-disants experts. Ce n'est pas dans la balance du commerce international qu'il faut chercher la cause de la baisse du franc. Elle est entièrement due à l'inflation et elle continuera parce qu'on continue à faire de l'inflation.

Tant que le gouvernement français n'équilibrera pas son budget ; tant qu'il ne fera pas des prévisions appropriées pour le paiement de ses échéances à court terme ; tant qu'il mènera ses affaires dans des conditions qui l'obligent, à intervalles rapprochés, à créer du franc papier, le franc papier perdra de sa valeur de plus en plus, comparativement à la livre et au dollar.

Jusqu'à ce qu'on reconnaisse la nécessité de régler les dépenses sur les recettes, et pour cela, de sanctionner d'une part les impôts et de l'autre les économies, au lieu de résister aveuglément au paiement des impôts et de favoriser les dépenses, le peuple français ne peut espérer de salut pour le franc. C'est là un sujet de constante préoccupation pour la Grande-Bretagne, à la fois pour une question d'intérêts et pour une question de sentiments. »

Nous n'avons, ici, aucune sympathie pour Lloyd George. Il est un de ces hommes d'Etat qui ont fait à notre pays un mal invraisemblable après la guerre.

Il fit à la France des promesses admirables, aussi longtemps que nous luttons contre le Boche — qui menaçait l'Angleterre comme la France — et il s'empressa d'oublier toutes ses promesses après la Victoire.

Ce n'est pas une raison pour se refuser à examiner les critiques d'un tel homme d'Etat : il peut malgré tout, dire des choses sensées dont nous devons faire notre profit.

En l'espèce, les critiques qui nous sont adressées sont fondées.

Comment se comporte le dernier des commerçants ou des industriels,

s'il veut faire honneur à ses affaires et prospérer ?

Il commence par établir son budget : Il dit : J'encaisse par an cent mille francs, je ne dois donc en dépenser que quatre-vingt-dix.

Les billets économisés devront servir à payer l'amortissement ou parer à l'imprévu.

Une gestion de cette nature conduit inévitablement au succès.

L'Etat obtiendrait le même résultat s'il établissait un budget dans lequel, par des économies sérieuses POSSIBLES, il réservait tous les ans un solde important pour l'amortissement de ses dettes.

Lloyd George a donc parfaitement raison en la circonstance ; aussi longtemps que nos dirigeants écarteront le seul procédé sage permettant le redressement du pays, aussi longtemps que persistera le danger de l'inflation, nous crouperons dans le marasme et nous nous enliserons jusqu'à la catastrophe finale !

L'Italie s'agit à propos du Maroc. Les fascistes estiment que leur pays a le droit d'intervenir dans le règlement de la question.

C'est une prétention excessive.

M. André Fribourg, membre de la Commission des Affaires étrangères, expose parfaitement la situation dans la Petite Tribune :

Certains esprits ont une singulière façon de considérer et d'interpréter les événements.

Abd-el-Krim, cédant à un vertige d'orgueil, après avoir repoussé les Espagnols vers le Nord, vers la mer, se tourne au Sud contre les Français, qui n'occupaient même pas entièrement leur zone d'influence.

Il les attaque violemment, est vaincu, se rend à merci.

La bataille a coûté des hommes et de l'or à la France. Elle annonce cependant aussitôt qu'elle n'a aucune intention de demander, à son profit, une modification des traités existants. Victorieuse, elle fait preuve de la plus extrême modération et dans la forme et dans le fonds...

L'Italie fasciste, elle, s'agit aussi-tôt pour réclamer... sa part du Maroc ! Sa presse entre en lice. La Tribuna, le Corriere della Sera, l'Idée Nazionale, le Popolo d'Italia et bien d'autres disent les exigences de l'Italie nouvelle. Le Popolo d'Italia écrit : « Les événements militaires du Rif remettent de nouveau sur le tapis les problèmes marocains d'où l'Italie n'entend pas le moins du monde rester exclue. Crispi avait une claire vision d'une politique italienne du Maroc et grâce à lui notre influence avait acquis une importance de premier ordre auprès de la cour de Fez... Malgré les fortes intrigues internationales, le Maroc serait peut-être définitivement tombé sous notre influence politique... L'Italie nouvelle de Mussolini, bien qu'éloignée d'une attitude de menace ou d'agression, entend fermement récupérer et sauvegarder son droit à la vie et à la sécurité... »

Disons d'un mot et nettement que cette attitude est injustifiable.

En vertu de l'accord du 28 octobre 1912, l'Italie s'est totalement, absolument désintéressée du Maroc, de tout le Maroc, tandis que la France se désintéressait de la Lybie. Cette convention est postérieure de six années à l'acte d'Algésiras qui est du 7 avril 1906.

Nos voisins transalpins ne sont donc justifiés en rien à demander, sous aucune forme que ce soit, la « compensation » qui leur est chère.

Ils ne sont pas plus justifiés à demander la réunion d'une conférence pour régler la question marocaine internationale.

Il n'y a pas de question marocaine internationale.

En vertu des traités, la France et l'Espagne ont été chargées de faire régner la tranquillité dans l'empire chérifien. A elles de délimiter leurs zones d'influence. Elles n'avaient qu'un engagement à l'égard d'une tierce puissance, l'Angleterre, celui de ne pas fortifier la côte depuis l'Algérie jusqu'à l'Oued Sebou sur l'Atlantique, de même que l'Angleterre s'est interdit d'entretenir des troupes sur le canal de Suez.

Il n'y a donc aucune raison pour réunir une conférence. Les difficultés marocaines récentes étaient d'ordre

intérieur. Un Gouvernement français qui céderait sur ce point commettrait une faute lourde, une impardonnable et dangereuse faiblesse.

La discussion du règlement de la dette américaine va venir prochainement devant le Parlement.

Certes, notre ambassadeur a fait de son mieux, mais tel qu'il existe l'accord rencontré chez nous des oppositions irréductibles et... justifiées, nous n'en voulons pour preuve que le jugement impartial porté par un grand Américain, ami sincère de la France, M. Walter Berry, ancien président de la Chambre de commerce américaine à Paris, en termes qui devraient être affichés partout, en Amérique et en Angleterre comme en France :

« C'est aujourd'hui que la France a définitivement perdu la guerre. »

« Depuis l'armistice, les alliés ont poursuivi une seule politique : mettre l'Allemagne sur ses pieds et la France sur ses genoux. »

« Ils ont réussi. Le résultat est fatal : c'est, à brève échéance, la nouvelle guerre, cette guerre si bien activée par les pacifistes. »

Il faut pourtant sortir de là.

Nous ne pouvons pas renier notre dette. S'en suit-il que nous devons accepter sans réserve les conditions qui nous sont imposées par New-York ?

M. Raoul Péret serait très désireux d'obtenir de nos créanciers anglosaxons la clause de sauvegarde. Il serait immoral de nous obliger à payer plus que nous ne recevons de l'Allemagne.

Très certainement les Yankees repousseront nos prétentions à ce sujet, mais ne doit-on pas retenir la suggestion de M. Gauvain, proposant que l'exposé des motifs et les déclarations du gouvernement contiennent des réserves formelles sur notre capacité de paiement et sur le droit de la France de ne rien payer à quiconque au delà de ce qu'elle recevra elle-même.

Ces réserves, que le Parlement ferait siennes, seraient sans doute unilatérales et ne lieraient pas les Etats-Unis. Mais le peuple américain serait prévenu et bientôt, comme disait M. Coolidge, de nouvelles négociations pourraient être reprises.

INFORMATIONS

La situation financière

A la Commission des finances

M. Raoul Péret a indiqué à la Commission des finances que les versements à Paris, soit à la caisse centrale, soit à la Banque de France, s'élevaient à ce jour à un total de 72 millions.

A propos de l'encaisse-or de la Banque de France, M. Raoul Péret a déclaré n'avoir jamais pensé à entamer même indirectement cette encaisse. Il est en désaccord avec la Banque de France pour garantir une ouverture de crédit, la Banque craignant d'être obligée, au moment du règlement de comptes, à décaisser de l'or. Le ministre est toujours résolu à éviter toute inflation nouvelle, car il estime que les mesures et les charges de la Trésorerie peuvent s'équilibrer sans en appeler à aucune mesure extraordinaire.

Le budget de 1927

Le ministre a déclaré qu'il prépare le budget de 1927 et il a affirmé que les recettes seront majorées du fait même de la hausse du change. Il y aura plus-value sur les taxes « ad valorem » (chiffre d'affaires et douanes) ; il y aura moins-value du fait des nouvelles augmentations des fonctionnaires. Il estime nécessaire de maintenir l'augmentation de 0,70 sur le chiffre d'affaires, ainsi que la taxe civique. Il estime que l'on pourra éviter de renouveler la contribution exceptionnelle prévue par la loi Loucheur.

En terminant, M. Raoul Péret confirme la bonne volonté de l'Allemagne pour exécuter le plan Dawes.

A la S. D. N.

L'Espagne affirme son désir de siéger à titre permanent dans le Conseil

Au début de la séance du Conseil, le représentant de l'Espagne, M. Quer Boule, a annoncé que son gou-

vernement a décidé de ratifier l'amendement à l'article 4 du pacte de la S. D. N., amendement que tous les Etats, à l'exception de l'Espagne, avaient ratifié à ce jour.

Il institue, pour le siège électif du conseil, le roulement obligatoire.

On interprète le geste du gouvernement espagnol comme signifiant que l'Espagne se désintéresse, désormais, du siège électif qu'elle occupe et comme une nouvelle affirmation de sa candidature à un siège permanent.

Le représentant de l'Espagne a d'ailleurs fait au Conseil une courte déclaration en ce sens.

L'accord franco-américain

Au Sénat de Washington

La Commission des finances du Sénat a discuté l'accord franco-américain. Elle a entendu M. Mellon, qui lui a soumis le même rapport qu'il avait présenté à la Commission des finances de la Chambre. Peu de questions ont été posées.

La Commission entendra les représentants du département d'Etat et du département du commerce et probablement aussi MM. Kellog et Hoover.

M. Smoot, président, a déclaré à la suite de la réunion que la Commission ne déciderait rien avant la décision du Parlement français. On continue d'espérer que la ratification aura lieu avant l'ajournement du Congrès.

Aux Etats-Unis

Les exigences des autorités sanitaires du port de New-York

Le paquebot Paris, arrivé à New-York, est, pour ainsi dire, en quarantaine. Les autorités du port ont demandé à examiner, au point de vue médical, tout l'équipage du transatlantique. Le capitaine Maurras a interdit à ses hommes de se soumettre à cette visite, contrairement aux usages maritimes, et en a référé à l'ambassade. En attendant, les officiers et les matelots se sont vu refuser le droit de descendre à terre.

Neuf Etats américains envoient des peintres dans les régions arctiques

Sous la direction de M. Dudley Grafts Watson, de l'Institut de Chicago, neuf Etats vont déléguer des artistes qui exploreront les régions arctiques. Une partie de cette mission aura pour tâche de dessiner ce qu'elle verra, tandis que l'autre n'aura qu'à s'occuper de la notation des couleurs.

De retour à Chicago, on réunira ces divers documents pour dresser une grande fresque.

En Angleterre

Lord Cecil parle de la Conférence du désarmement

Interrogé à la Chambre des lords au sujet de la conférence préparatoire sur le désarmement, lord Cecil a dit notamment :

« Toute réduction des armements doit être une réduction des armements de paix d'un pays plutôt qu'une tentative de limiter son potentiel de guerre. On ne peut pas réellement réduire le potentiel qui dépend en dernier ressort de la population et des ressources du pays. Ce que l'on peut réduire, c'est la force agressive existante. »

« L'importance des résultats dépendra principalement des assurances que l'on pourra obtenir sur ce que les Français appellent « le désarmement moral du monde ». »

« Le plus grand obstacle au désarmement moral au moment actuel est la Russie. »

« Les discussions de Genève n'ont révélé aucune divergence d'opinion. »

En Allemagne

Le traité germano-russe devant le Reichstag

M. Marx rappelle l'amitié séculaire qui unit l'Allemagne à la Russie et refait l'histoire du traité de Rapallo issu de la nécessité des relations amicales entre les deux pays et de la dépendance existant entre eux dans de nombreux domaines. Le traité de Berlin n'a pas eu d'autre but.

Il eût mieux valu logiquement que le traité de Berlin fût signé après l'entrée de l'Allemagne dans la S. D. N. La politique de l'Allemagne, dit-il, est une politique de paix. Mais une

semblable politique ne peut pas être dirigée que d'un côté seulement, et notre but ne peut consister qu'à étendre à tous les pays le système des accords pacifiques. Cela est conforme aux intérêts vitaux de l'Allemagne qui sont seuls déterminants pour elle.

La coexistence des traités de Locarno et de Berlin constitue précisément pour l'Europe une importante garantie de paix.

L'U. R. S. S. et le Reich

Sérieux conflit commercial

M. Rykoff a donné comme directive au commissariat du commerce de placer immédiatement dans d'autres pays la partie des commandes que l'on projetait de placer en Allemagne au compte du crédit à long terme garanti, des difficultés étant survenues en recevant ce crédit de firmes allemandes.

Au Maroc

Capture de deux chaloupes appartenant à Abd-el-Krim

Deux chaloupes à moteur à pétrole appartenant à Abd-el-Krim ont été capturées par les Espagnols ; l'une d'elles est magnifique et en parfait état. Les deux chaloupes ont été mises à la disposition du croiseur Reina Victoria.

La Chambre Yougo-Slave ratifie le traité de commerce avec l'Italie

Après avoir entendu un exposé du ministre du commerce Kravatch, la Chambre a ratifié, par cent cinquante voix contre vingt-neuf le traité de commerce et de navigation entre l'Italie et la Yougoslavie, ainsi que la convention vétérinaire. Le parti de l'opposition a voté en faveur du traité.

L'Afghanistan s'érige en royaume

La légation afghane a été avisée par un télégramme de Kaboul que dorénavant l'émir d'Afghanistan prendra le titre de Sa Majesté le roi d'Afghanistan.

Les Italiens en Cyrénaïque

Dans les derniers jours de mai, quatre colonnes des troupes coloniales, accompagnées de deux colonnes d'auto-mitrailleuses, ont détruit dans le Djebel de Cyrénaïque plusieurs campements de rebelles et capturé des caravanes et du bétail. A Gadirbus, 300 rebelles armés ont été dispersés par les auto-mitrailleuses, abandonnant 84 cadavres. Le total des rebelles tués atteint le chiffre de 168 ; une dizaine de milliers de têtes de bétail et 1.500 chameaux ont été capturés. Deux lieutenants et quelques soldats coloniaux italiens ont été blessés. L'aviation a contribué efficacement au succès de l'opération.

Au Portugal

Pas de dictature

Le général Gomez Costa dément de la façon la plus formelle les déclarations que lui prête un journal anglais d'après lesquelles il aspirerait à la dictature. Le général affirme qu'il ne veut ni imiter M. Mussolini ni le général Primo de Rivera.

Au Pays des Soviets

La Russie s'organise

« on « nation armée » »

Le gouvernement soviétique a commandé à une usine allemande un nombre illimité de carabines qui devront être livrées au prix de trente roubles.

Ces carabines pourront être, contrairement à tous autres articles, importées par chaque particulier et sont destinées à armer la population.

Les Izvestia expliquent que cette mesure a été prise pour favoriser l'organisation d'associations de tir, ce qui est la meilleure méthode pour militariser la population.

L'affaire Judet-Poincaré

Une commission sénatoriale était chargée de l'examen d'une demande en autorisation de poursuites formulées par M. Judet contre M. Poincaré.

Tous les commissaires se sont déclarés hostiles à l'autorisation, no-

tamment pour la raison que M. Poincaré, ancien grand maître de l'ordre de la Légion d'honneur, actuellement grand croix, n'est justiciable que de la première chambre de la cour d'appel à la requête du procureur général, alors que la demande formulée par M. Judet vise le tribunal correctionnel.

A l'Académie française

M. Albert Besnard, grand croix de la Légion d'honneur, membre de l'Académie des beaux-arts, est venu jeudi prendre séance à l'Académie française, où il a été élu en remplacement de Pierre Loti, décédé. M. Henri Robert et M. Marcel Prévost lui servaient de parrains. M. Louis Barthou, au bureau, le recevait.

M. Besnard a proclamé l'éloge de Pierre Loti.

M. Barthou a répondu au nouvel académicien.

La terre tremble

Un tremblement de terre a été ressenti à Nabeul (Tunisie). Il a été caractérisé par une secousse brusque analogue à un coup de mine souterraine. On ne signale aucun dégât matériel.

Chambre des Députés

Séance du 10 Juin 1926

La Chambre discute le projet ouvrant un crédit de 500.000 fr. pour l'organisation du voyage à Londres de M. Doumergue. Le projet est adopté par 372 voix contre 102.

La Chambre reprend la discussion du rapport de M. Gamard sur le mode d'acquisition du matériel d'aviation du département de la Guerre.

M. Delteil dit qu'il y a des appareils prototypes qui sont inutilisables ; il affirme même qu'un de ces appareils a été mis à la ferraille.

M. Painlevé déclare que les critiques sont exagérées. A son avis, les moteurs Salmson sont parfaitement utilisables. Il dit que c'est vers l'aviation à moteurs interchangeables qu'il faut tendre. Il fait l'éloge des pilotes français et proteste contre certaines conclusions du rapport qui laisseraient croire que l'argent dépensé pour l'aviation a été gâché.

M. Gamard critique des marchés passés avec diverses maisons. Il fait que les demandes de crédit soient affectées à leur véritable objet.

M. Flaminio dit qu'il faut que tout inventeur puisse trouver des avantages lorsqu'il a un projet intéressant à réaliser.

M. Gamard demande à la Chambre d'adopter les conclusions du rapport.

M. Eynac présente diverses observations et la discussion générale est close.

M. Guilhaumon propose de constituer une commission de 30 membres pour établir un rapport sur l'état présent et l'organisation de l'aéronautique militaire, navale et marchande et pour proposer toutes mesures qui paraîtront utiles à une meilleure organisation des services.

M. Lafont dit que la Chambre peut adopter cette proposition comme addition aux conclusions de la commission.

M. Painlevé demande à la Chambre de ne pas voter la proposition de résolution de la commission, car elle contient dans son début des appréciations injustes sur l'action du Gouvernement et des services relativement à l'aviation nationale.

M. Flaminio soutient la contre-proposition de M. Guilhaumon.

La contre-proposition est adoptée par 268 voix contre 254.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Sénat

Séance du 10 Juin 1926

Le Sénat discute le projet de revision des codes de justice militaire et la proposition de M. Marin tendant à restreindre la compétence des tribunaux militaires au profit des juridictions de droit commun.

M. Pouille donne communication du rapport. Il fait l'histoire de la législation actuelle et développe son mécanisme. Le projet décide que le général commandant la circonscription territoriale continuera seul à avoir le pouvoir de saisir le commissaire du gouvernement ; il signera l'ordre d'informer. A ce moment, les pouvoirs du général cesseront et l'affaire entrera dans le domaine judiciaire.

Le projet porte que les délits de droit commun commis par les militaires en temps de paix seront jugés par les tribunaux de droit commun. En temps de guerre, le Conseil de guerre fonctionnera. M. Pouille indique que le code militaire si draconien actuellement est modifié. On supprime la peine des travaux publics, la parade d'exécution et la dégradation militaire. Cette dernière est remplacée par une mise à l'oyrie du jour.

CHRONIQUE LOCALE

LA GRANDE PÉNITENCE

La question des 42.000 est enterrée ? Non, affirment certains journaux. Elle sera reprise avant la fin de la législature. Et l'on dit même que les auteurs de la proposition réclameront la rétro-activité à la date du 1^{er} janvier 1926.

Tout est possible : mais, pour l'instant, cette question du relèvement du salaire parlementaire est liquidée.

Pour la discuter, on a perdu 2 séances qui auraient été certainement mieux employées à la discussion de projets de loi en faveur de l'assainissement du franc et contre la spéculation qui sévit sur les denrées de première nécessité.

Le Conseil des ministres s'est occupé de la crise du pain.

Il est évident que cette crise est déplorable. Le pain est la nourriture essentielle de nos populations.

Si les pouvoirs publics, c'est-à-dire ceux qui sont chargés de la direction des affaires de pays, veulent s'en rendre compte, ils n'ont qu'à faire une enquête quelconque dans nos régions.

Nous sommes à même de leur présenter des familles de travailleurs qui, ayant pour première alimentation le pain, en consomment, en moyenne, 16 livres par jour.

Or, à quel taux sera le prix du pain dans quelques jours ?

Il n'est pas difficile de le prévoir. Aujourd'hui le quintal de farine est vendu à la boulangerie 250 francs.

250 francs le quintal, oui, le 10 juin. A quel taux sera-t-il, à la fin du mois ?

Nous avions, tout récemment, annoncé qu'en août le prix du pain serait porté à 5 francs les 4 livres.

Eh bien, ce prix sera dépassé en juillet !

Est-ce que cette question ne mérite pas d'être étudiée de très près par les pouvoirs publics ?

Est-ce que ceux-ci ne devraient pas mettre en branle les agents qui fonctionnent inutilement dans des administrations pour surprendre les spéculateurs des farines et des grains de toutes sortes ?

Est-ce qu'ils ne devraient pas enquêter dans les campagnes pour savoir s'il n'y a pas encore du blé de la récolte de 1926 et même de 1925 ?

Un journal rendant compte des débats de la séance où fut discuté mardi, à la Chambre, le relèvement de l'indemnité parlementaire, écrit qu'au moment du vote il y avait de nombreux députés absents.

Mais, constate ironiquement notre confrère, « des coups de téléphone furent donnés dans tout Paris pour prévenir les absents. Une cinquantaine arrivèrent en hâte, la plupart en habit de soirée. »

De quels groupes partent ces députés, cela n'a aucune importance. Ce qui est important, c'est, pour le pays, d'apprendre que les députés battaient le rappel pour obtenir des concours afin d'enlever le vote des 42.000 !

Que ces mêmes députés commencent à faire « pénitence » : qu'ils se privent un peu et alors, le bon peuple de France ne tardera pas à les imiter.

Hélas ! N'est-ce pas le bon peuple de France qui donne l'exemple des restrictions !

Qu'il le veuille ou qu'il ne le veuille pas, il devra bientôt payer sa niche de pain de 4 livres à un prix qui n'a jamais été encore atteint.

Et on lui dit qu'on fait tout pour le rendre heureux !

Que ferait-on si on voulait le rendre malheureux ?

Combien notre éminent confrère, Clément Vautel a raison quand il écrit :

« La Princesse a gardé son train de maison comme si les temps de sa splendeur n'étaient pas révolus. Elle a toujours ses innombrables serviteurs, ses chambellans chamarrés, ses palais inutilisés... Elle entretient par pure gloire des tribunaux sans plaideurs, des écoles sans écoliers, des prisons sans prisonniers, des généraux sans soldats, des amiraux sans navires, des administrateurs sans administrés, et même par delà les mers maintes colonies sans colons. Elle jette l'argent par toutes les fenêtres de ses bâtisses officielles. »

« La grande pénitence doit être pour tout le monde, à commencer par l'Etat, qui somme toute est le vrai responsable de la crise actuelle. »

Eh ! oui, la livre à 163 fr. 45 ! le pain, à 50 sous le kilo.

N'est-ce pas la « grande pénitence » qui commence pour le pardon ! pour le peuple !

LOUIS BONNET.

Votes de nos Députés

Sur le texte présenté par la Commission tendant à fixer à 36.000 fr. l'indemnité parlementaire et à allouer une allocation de 3.000 fr. aux parlementaires mariés et de 1.200 fr. par enfant mineur, ainsi que par personne légalement à charge, les députés du Lot ont voté :

Pour : MM. Bouat et Malvy.

M. Calmon, absent par congé.

La Chambre a repoussé par 246 voix contre 234.

Conseil général

Le Conseil général qui devait se réunir le 21 juin pour examiner la question des autobus est renvoyé à une date ultérieure, en juillet, dit-on.

Armée

Dans la liste d'admissibilité des candidats à l'Ecole militaire d'infanterie en 1926, nous relevons le nom de M. Legrand (Paul), sergent au 9^e d'infanterie.

Magistrature

M. Baurès, substitut du Procureur Général de la Cour d'Agen, est nommé conseiller à la dite Cour.

M. Depis, procureur à Marmande, est nommé substitut du Procureur Général de la Cour d'Agen.

Banque de France

M. Devigneau, chef de comptabilité à la succursale de la Banque de France, à Cahors, est nommé à Châteauroux.

C'est un bel avancement qu'obtient M. Devigneau auquel nous adressons nos bien vives félicitations.

Perception

Dans la liste d'aptitude des employés de trésorerie générale classés pour l'obtention d'une perception, nous relevons avec plaisir les noms de M. Gaillard, premier fondé de pouvoirs à la trésorerie de Cahors pour une perception de 1^{re} classe, 1^{er} échelon, et de M. Vènes, commis principal de 7^e classe de trésorerie à Cahors pour une perception de 4^e classe.

Nos félicitations.

Hypothèques

Sont reçu à l'emploi de dame employée et de commis des Hypothèques les candidats du Lot dont les noms suivent :

Mlle Delfau, à Gourdon, avec le n^o 78 ; M. Decas, à Figeac, avec le n^o 100 ; Mme Lufau, à Cahors, avec le n^o 113 ; Mlle Pons, à Gourdon, avec le n^o 132 ; Mlle Brunet, à Cahors, avec le n^o 142 ; M. Courbès, à Gourdon, avec le n^o 147 ; M. Lavernhe, à Vayrac, avec le n^o 169.

Nos félicitations.

Naissance

Nous apprenons avec plaisir que pour la deuxième fois, M. Jean Coueslant est l'heureux papa d'un gros garçon, né jeudi à Paris.

Nous sommes heureux, avec tout le personnel de l'imprimerie du *Journal du Lot*, d'adresser nos vifs compliments à M. Jean Coueslant ainsi qu'à Mme et M. Coueslant qui, pour la 9^e fois sont grands parents.

Pour la maman et le bébé, nous formons des souhaits sincères de bonne santé.

L. B.

Joie, bonheur !!!

De la joie pour les enfants, c'est de la tranquillité pour les parents !

Au parc de l'évêché, on trouve, on trouve demain tout cela.

Pensez donc ! Dans le lac de ce parc, il y avait 2 cygnes ; aujourd'hui ils sont quatre ! Les 2 ont fait 2 petits qui nagent comme des grands !

Il n'en faut pas davantage pour amuser les enfants !

Et puis, notre excellent confrère et ami de la « Dépêche » annonce que des biches offertes par M. Herriot, vont arriver dans quelques jours et seront installées dans des chalets coquettement aménagés.

On voit que tout va pour le mieux dans le plus joli parc de Cahors.

Mais, à tant que faire, pourquoi s'arrêter à ces seules attractions et distractions !

Aussi bien, notre aimable confrère de la « Petite Gironde » adresse une requête à qui de droit. Il demande qu'on installe un « Guignol » dans le parc !

Et pourquoi pas ? Il est entendu que notre confrère veut un Guignol d'origine lyonnaise qui ! et non pas une baraque en plein vent où le père Gnafron ferait la caissette avec la mère Michel !

« Oui, pourquoi pas ? »

Eh bien ! il faut reconnaître que pendant que l'on s'occupe de ces bricoles-là, on ne pense pas à la livre, au dollar, à la cherté de la vie !

Cygnes petits, biches de parc, guignol, ça intéressera bien toujours quelqu'un, même si les biches sont remplacées par des daims !

La joie des enfants, c'est la tranquillité des parents !

L. B.

Contributions volontaires

Liste des communes ayant voté une somme pour la Contribution Volontaire :

Figeac, 5.000 fr. ; Gourdon, 4.000 fr. ; Gramat, 1.000 fr. ; Vayrac, 1.000 fr. ; Douelle, 1.000 fr. ; Comiac, 1.000 fr. ; St-Simon, 600 fr. ; Rocamadour, 500 fr. ; Lacave, 500 fr. ; Miers, 500 fr. ; Flaujac-Pujols, 500 fr. ; Luzech, 500 fr. ; Montdormer, 500 fr. ; Fontanes, 500 fr. ; Montcléra 500 fr. ; Espeyroux, 500 fr. ; Espédaillac, 500 fr. ; St-Sozy, 500 fr. ; Castelfranc, 500 fr. ; Limogne, 500 fr. ; Cahus, 500 fr. ; Alviçnac, 400 fr. ; Soturac, 400 fr. ; Faycelles, 400 fr. ; St-Médard-Catus, 400 fr. ; Cieurac, 400 fr. ; Lissac et Mouret, 300 fr. ; St-Vincent-Rive-d'Olt, 300 fr. ; Mayrinhae-Lentour, 300 fr. ; Saillac, 300 fr. ; St-Jean-Lespinasse, 300 fr. ; Pissac, 300 fr. ; Ste-Colombe, 300 fr. ; Carnac-Rouffiac, 300 fr. ; Anglars-Juillac, 300 fr. ; Cassagnes, 282 fr. 75 ; Loubressac, 250 fr. ; Latouille-Lentillac, 250 fr. ; Le Roc, pendant 5 ans, 230 fr. ; Touzac, 200 fr. ; Bannes, 200 fr. ; St-Médard-de-Présque, 200 fr. ; Esclauzels, 200 fr. ; St-Denis-Martel, 200 fr. ; Floirac, 200 fr. ; Brengues, 200 fr. ; Concois, 200 fr. ;

Lherm, 200 fr. ; Montet-et-Bouzal, 200 fr. ; Ste-Croix, 150 fr. ; Soulmès, 150 fr. ; Cambouillet, 150 fr. ; Quissac, 100 fr. ; Calamane, 100 fr. ; Durbans, 100 fr. ; Pontcirq, 100 fr. ; Payrignac, 100 fr. ; Labastide-du-Vert, 100 fr. ; Espagnac-St-Eulalie, 100 fr. ; Corn, 100 fr. ; Valroufié, 100 fr. ; Labastide-Murat, 100 fr. ; St-Laurent-les-Tours, 100 fr. ; Lalbenque, 50 fr.

Au 10 juin 1926 : total, 29.912,75 francs.

LES FÊTES DE CAHORS

La liste des engagements pour la course de Côte sera close au moment où paraîtront ces lignes. Nous pouvons dire, dès maintenant, que l'épreuve de Roquebillière, justement surnommée « course de la dure Côte » obtiendra dans le monde sportif un effet considérable.

Parmi les premiers engagés citons les noms des célèbres coureurs que sont MM. Boillot, Rigal et Péan.

Nous ferons prochainement connaître la liste complète des engagés.

La Course de la Côte de Roquebillière prendra rang parmi les plus intéressantes de la région du Midi et il est à peu près certain que cette compétition sera courue tous les ans.

Cortège fleuri

Il nous parvient de l'extérieur de nombreuses demandes de participation au défilé de voitures ornées. Le concours de présentation sera certainement un des clous de la Fête.

Nous rappelons qu'il n'est pas indispensable pour être admis à participer au cortège de donner aux voitures une parure très coûteuse. L'éclat, le bon goût, l'originalité de la décoration entrent pour une grande part comme éléments d'appréciation pour le jury. Les groupes et Sociétés cyclistes qui prendront part au défilé pourront recevoir un prix ou diplôme d'ensemble.

Représentation de l'« Arlésienne »

Le Comité a envisagé des mesures pour que la magnifique représentation de l'« Arlésienne » puisse être donnée même en cas de mauvais temps.

Malheureusement Cahors ne possède aucune salle assez vaste pour contenir tous les spectateurs qui voudraient assister à ce spectacle monté avec un soin, une recherche et un souci d'art bien rare à obtenir et d'ailleurs extrêmement coûteux. En conséquence on ne peut répondre que des places prises en location. Les demandes affluent déjà et nous ne saurions trop engager les personnes qui désirent être certaines d'être bien placées à se hâter.

Des chambres ?

Le Comité prie les personnes qui peuvent disposer d'une chambre à louer de vouloir bien se faire inscrire à son siège (Cercle Gambetta).

Fédération du Commerce et de l'Industrie du Lot

Vous avez lu dans la grande presse, l'appel vibrant adressé au pays pour le salut du Franc et signé des premiers noms de France.

Nombreux sont déjà ceux qui y ont répondu de toutes parts.

Au premier rang, s'est inscrit le commerce Parisien, traçant ainsi leur devoir à nos organisations de Province.

De mon côté, tout de suite, et au nom de notre Fédération j'ai affirmé que nous ne resterions pas en dehors du mouvement, que si nous avions su être unis dans nos revendications, nous le serions aussi dans le grand élan de solidarité nationale.

Sachons donc nous placer au-dessus des mesquineries d'une législation fiscale, qui paralyse chaque jour davantage et nos initiatives et le développement des affaires, pour montrer à tous que chaque fois que le pays a un besoin d'un effort, c'est encore auprès du Commerce et de l'Industrie qu'il a trouvé le plus puissant appui.

Je viens donc vous dire à tous, petits et grands commerçants du Lot, donnez tous pour le relèvement de notre franc, proportionnellement à vos moyens, mais je vous demande de faire ce geste tous ensemble, avec votre Fédération, unis tous sans distinction de parti.

Là où il existe des Sections, les cotisations devront être remises au Trésorier de Section qui les fera parvenir, avec la liste, à M. Alphonse, trésorier, fondateur de la Fédération, compte chèque postaux, Toulouse N^o 16935.

Là où il n'existe pas de Section, les Commerçants qui voudront souscrire, devront envoyer leur contribution à M. Alphonse, par versement individuel à son compte de chèque postaux N^o 16935.

Votre groupement tient à ce que toutes les contributions volontaires des Commerçants et Industriels du Lot parviennent par son intermédiaire afin que tous sachent que si nous savons faire l'union pour le salut du pays, nous le saurons aussi pour la juste défense de nos revendications. Si vous étiez l'objet de sollicitations locales, dans le même but, il vous suffirait de répondre : « Je suis commerçant : c'est avec la Fédération du Commerce et de l'Industrie, que je verse ma contribution volontaire. »

La Fédération du Commerce et de l'Industrie, section de Cahors, prévient MM. les Commerçants et Indus-

triels désireux de souscrire à la Contribution Volontaire, que des Commissaires passeront dans la quinzaine, recueillir leurs souscriptions.

Le Président.

Congrès des Créanciers Français de la Russie

Le Congrès des Créanciers Français de la Russie a eu lieu le dimanche 30 Mai 1926, à 14 h. 1/2, dans la grande salle de la mairie du 4^e Arrondissement, Place Baudoyer.

Il a été pris connaissance du référendum qui avait été organisé depuis 3 mois dans les 7.800 Sections de Porteurs de Fonds Russes de France et des Colonies.

Le dépouillement a fait connaître qu'aucun des Porteurs n'était favorable au maintien de la reconnaissance du 20 octobre 1924, et que 225.034 Porteurs demandaient que cette reconnaissance soit révisée en même temps que 2.451.063 Porteurs demandaient qu'elle soit rapportée et donné que les « Traités, Conventions et arrangements existant entre la France et les Citoyens Français et la Russie » ne pouvaient avoir d'effets pendant toute la durée des négociations et portaient ainsi atteinte aux obligations prises vis-à-vis des créanciers français et aux intérêts signés par la France, « sans réserver les droits que les Citoyens Français tiennent des obligations contractées par la Russie ou ses ressortissants sous les régimes antérieurs, obligations dont le respect est garanti par les principes généraux du Droit qui restent pour la France la règle de la vie internationale ».

Dans un ordre du jour très fortement motivé, le Congrès a voté à l'unanimité la décision de transmettre purement et simplement aux Pouvoirs Publics le sentiment de l'énorme majorité des Créanciers Français de la Russie qui préfèrent rétablir la situation antérieure au mois d'Octobre 1924 plutôt que de voir se prolonger un jour de plus la situation créée par la reconnaissance des Soviets.

En vertu de cette première décision, le Congrès, étant donné la demande qui avait été faite par la Délégation française du Ministère des Affaires Etrangères, de voir nommer des représentants qualifiés des Créanciers Français de la Russie, a désigné 13 de ses représentants dans le but d'arriver à l'exécution de la décision du Congrès rapportant la reconnaissance des Soviets et en même temps d'assurer le règlement des intérêts français en Russie sans intermédiaires, de manière à déterminer avec les représentants des Soviets d'autres termes de la reconnaissance qui garantiront définitivement la reconnaissance par ceux-ci de la Dette ainsi que la restitution des Avoirs des Soviets et des Créances privées, et, en Russie, la sécurité des étrangers et la garantie de leurs capitaux.

Comité des Sites et Monuments

Journées du Lot (25-29 juin)

Voici le programme général du voyage officiel d'études et d'enquêtes organisé par le Comité des Sites et Monuments du 25 au 29 juin dans le Lot :

Vendredi 25 juin. — Cahors : 9 h. Séance d'études (salle du Conseil général) ; 10 h. 30, visite de la ville (première partie) ; 12 h. 30, déjeuner ; 14 h. 30, départ pour l'excursion au château de Cieurac. Retour à 17 h. ; A 19 h., visite de la ville (deuxième et dernière partie) ; 19 h. 30, dîner ; A 22 h., si le temps le permet, promenade d'une heure au clair de lune dans le Vieux Cahors, coucher à Cahors.

Samedi 26 juin. — Départ de Cahors à 8 h. 30 pour Luzech (vieilles maisons) ; Puy-l'Evêque (vieilles maisons), déjeuner à 12 h. Puis Montebrier (visite des ruines de l'église de Pestillac) ; Montcléra (château). Retour à Cahors pour dîner (19 h. 30) et coucher.

Dimanche 27 juin. — Départ de Cahors à 10 h. Route du Lot jusqu'à Cajarc, sans arrêt, Marcihac (abbaye) ; 12 h. 30, déjeuner à Marcihac, Espagnac, Ste-Eulalie (église). Retour à Cahors par Cabrerets (gisements préhistoriques). Dîner à 20 h. Coucher à Cahors.

Lundi 28 juin. — Départ de Cahors à 9 h. (avec bagages) ; Salviac (ruines de l'abbaye de Léobard) ; Gourdon, 12 h. déjeuner à Gourdon ; Rocamadour (visite des Monuments). Arrivée à 20 h. à Alviçnac. Dîner et coucher.

Mardi 29 juin. — Départ d'Alviçnac à 10 h. (avec bagages), St-Céré ; Bretenoux (12 h. déjeuner à Bretenoux, Carennac (visite des monuments) ; St-Denis-les-Martel, Martel, Gluges (vieux église) ; St-Sozy, Souillac (église et hôtel de ville). Dîner d'adieu à Souillac à 20 h.

Au choix : Départ pour Paris à 23 h. 37 (arrivée à 9 h. 20 Quai d'Orsay) ou coucher à Souillac ou retour en auto-car à Rocamadour (départ à 22 h., arrivée à 23 h.).

Le Musée

Le Musée municipal qui est installé dans les locaux de l'ancien évêché sera ouvert au public, très prochainement.

L'aménagement de ce Musée a été fait avec beaucoup d'art et de goût.

Secours mutuels

Le Bulletin annuel de la Société de secours mutuels des instituteurs et institutrices du Lot, fait connaître le bilan de la situation financière de la Société qui se solde comme suit :

Total des recettes, 17.247 fr. 69 ; total des dépenses, 10.747 fr. 75 ; avoir disponible, 6.599 fr. 94.

Nous souhaitons que les services matériels et moraux que rend cette œuvre soient compris par les jeunes maîtres et maîtresses qui, par leur adhésion augmenteront la vitalité de la Société de secours mutuels.

Excès de vitesse

M. le Commissaire de police a dressé procès-verbal, jeudi, contre le conducteur d'un camion automobile, M. R..., de St-Denis-Catus, pour excès de vitesse sur les Boulevards.

En outre, M. R... sera poursuivi pour n'avoir pas à son camion un appareil rétro-viseur.

Fête des Acacias

La fête des Acacias aura lieu samedi, dimanche et lundi, 12, 13 et 14 juin.

Voici le programme : Samedi soir à 8 heures 1/2, distribution en musique des bouquets aux habitants du quartier.

Dimanche à 10 h. 1/2, promenade en musique dans le quartier. Apéritif-concert à 11 h. 1/2. A 4 h. 1/2 grand bal, bataille de confetti. A 8 h. 1/2 illuminations de la maison Barthélemy. Grand bal, Farandole. Bataille de confetti.

Lundi, dans la journée, jeux divers par les enfants du quartier. Nombreux prix.

A 8 h. 1/2 grand bal qui sera clôturé par le grand-père traditionnel.

Accident du travail

Le nommé Marcel Bessac, 19 ans, apprenti mécanicien chez M. Artigas, garagiste, demeurant 11, rue Brive, aidait au déchargement d'un wagon d'essence dans la cour de la gare de marchandises, lorsqu'il a été coïncé entre le wagon et la remorque du camion.

M. le docteur Calvet, qui a soigné le blessé, a constaté que cet ouvrier était atteint de contusion lombaire de la région lombaire droite, qui nécessitera une incapacité de travail de onze jours.

Pertes

Entre Vaillac et Sènergues, M. Pradié, de Vaillac a perdu un portefeuille en cuir rouge contenant une certaine somme d'argent.

Trouvailles

M. Lavayssière, demeurant rue St-Georges, a trouvé un diamant à couper le verre qu'il a rendu à son propriétaire.

Mlle Barrières, rue Pellegri, a trouvé une certaine somme.

Chronique des Théâtres

PALAIS DES FÊTES

SAMEDI 12 — DIMANCHE 13

L'Express de minuit

drame (6 parties)

VACANCES TRANQUILLES

comédie (2 parties)

Pathé-Revue, documentaire

SURCOUF (8^e époque) fin

PROCHAINEMENT

Ouverture de la Saison d'Été

CHRONIQUE SPORTIVE

Vel-Arto-Lotois

Tous les membres du Conseil d'administration, sont priés d'assister à la réunion, qui aura lieu le lundi 14 juin, à 21 heures précises, au siège social (café de Bordeaux) 1^{er} étage.

Ordre du jour : Communication importante. Présence indispensable.

ÉTAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 5 au 12 juin 1926

Naissances

Aussel Marguerite, rue Président Wilson,

Salanié Lucile, rue Président Wilson, n^o 9.

Publications de mariages

Lacroix Liouzi, cultivateur à St-Daunès (Lot) et Pauline Sablé, employée auxiliaire des P. T. T. à Cahors.

Tournemine Antoine, coiffeur à Cahors, et Paulet Marie-Louise, robeuse à Mercuès (Lot).

Pons Jules, mécanicien à Cahors, et Villars Madeleine, s. p., à Cahors.

Décès

Ayrols Pierre, cultivateur, 58 ans, rue Président Wilson.

Rames Joseph, domestique, 76 ans, Place St-Laurent.

ANIS JEANNETTE

au moins égal aux meilleurs

J. DELFORT & C^{ie}, Distillateurs

— CAHORS —

Arrondissement de Cahors

Cazals

La question des autobus. — C'est lundi prochain que le Conseil général du Lot doit se réunir en session extraordinaire, pour discuter de l'importante question des autobus départementaux.

Nous avons développé ici à plusieurs reprises, toutes les raisons qui militent en faveur de l'amélioration du service actuel ; les régions de Cazals et Salviac, insuffisamment bien desservies vers Cahors, et dépourvues de tout service pratique vers Gourdon, doivent être reliées à la voie ferrée, sinon journalièrement, au moins quatre fois par semaine.

Nous avons préconisé une conférence intercantonale des élus cantonaux et des municipalités intéressées, afin d'arriver à une entente qui nous semblait facile à obtenir, de façon à trouver une solution moyenne, satisfaisant le plus grand nombre, et ayant le plus de chances d'être agréée par l'assemblée départementale. Cette conférence n'a pas eu lieu.

Nous ne pouvons croire cependant que nos représentants seront absolument partisans du « tout ou rien », pas plus que du statu quo actuel ;

cette dernière solution ne s'expliquerait que si le réseau départemental, par mesure d'économie, devait être ramené aux proportions du

Saux
Conseil municipal. — Le conseil municipal se réunira le dimanche 13 juin, à 14 heures, sous la présidence de M. Cagnès, maire.

Lagardele
Notre bac. — Voilà déjà longtemps, trop longtemps même, que ce rétablissement du bac de Lagardele est à l'étude.

Le commerce prayssacois, tout comme les usagers, souhaite la rapide réalisation des vœux émis par les municipalités des deux communes intéressées.

S'il est vrai et nous n'en doutons pas, que Lagardele doit être considérée comme un faubourg de Prayssac, qu'on se hâte donc de débayer toutes les formalités administratives pour rétablir les communications entre les deux rives du Lot.

Nous savons que M. Capmas, le dévoué maire de Lagardele a en mains projets et devis, mais lui faut-il encore les crédits nécessaires. Quand pourra-t-il en disposer pour hâter la mise à exécution ?

Arrondissement de Figeac

Dans les P. T. T. — Nous apprenons que M. Malbouysson, facteur des télégraphes à Figeac, vient d'être nommé facteur de ville à Paris. M. Malbouysson s'étant fait remarquer par le zèle qu'il apportait dans l'accomplissement de ses fonctions, nous lui adressons nos sincères félicitations pour l'avancement mérité qu'il reçoit.

Imposantes funéraires. — Jeudi dernier, à 15 h., ont eu lieu les obsèques de M. Desplats Georges dont les restes ont été ramenés d'Allemagne où il était décédé au cours de sa captivité.

M. Desplats qui était instituteur à l'école communale et appartenait à la classe 1906 était parti dès les premiers jours de la mobilisation. Après avoir fait vaillamment son devoir

en tant que soldat, il fut fait prisonnier à Arras, le 16 juin 1915 et emmené en captivité en Allemagne. Au moment où il allait être libéré à la suite de l'armistice, il tomba gravement malade et ne tarda pas à succomber le 13 décembre 1918 à Boizenburg.

Une foule considérable se pressait derrière le corbillard couvert de couronnes et orné de drapeaux et de tentures tricolores.

M. le Dr Pezet, Maire, et le Conseil municipal assistaient à la cérémonie. M. le sous-préfet empêché par le devoir de sa charge s'était excusé auprès de la famille.

Les élèves de toutes les écoles étaient venus accompagner à sa dernière demeure ce maître de la jeunesse qui avait laissé parmi eux les meilleurs souvenirs.

A sa veuve, à sa jeune fille et à toute la famille, nous adressons l'expression de nos sincères condoléances.

Elat-civil du 4 au 11 juin. — Naissance : Foulhaux Jacques-Jean.

Mariage : Labouygue Gabriel et Négreout Adrienne.

Décès : Rayssac Marie, épouse Périer, 51 ans.

Service des pharmaciens. — Aujourd'hui, dimanche, le service sera assuré par la pharmacie Brousse, rue Séguier.

Bretenoux
Syndicat d'initiative. — Le Syndicat d'initiative de Bretenoux et des Gorges de la Cère s'est réuni sous la présidence du sympathique docteur Ayrol.

Après avoir approuvé le compte rendu, il a été procédé à l'examen de projets d'action pour la campagne prochaine; des décisions furent prises en conséquence.

Le dévouement de S. I. pour l'intérêt général ne restera pas sans effet. La région de Bretenoux, ce joyau du Quercy, prendra dans le tourisme la place d'honneur qui lui revient.

Tauriac
Au Maroc. — Au cours des dernières opérations au Maroc, notre vaillant compatriote, M. Adolphe Brandes, soldat combattant, a eu une jambe fracturée par le recul imprévu d'un canon de 75.

Nous formons des vœux pour son prompt rétablissement.

Cajarc
Contribution volontaire. — Ville de Cajarc, 500 fr.; Mirabel Maire, 100 fr.; Andrieu adjoint, 100 fr.; Courméde conseiller municipal, 50 fr.; Mailleblan c. m., 50 fr.; Dégourie c. m., 20 fr.; Gazeau c. m., 50 fr.; Cassayre Auguste c. m., 20 fr.; Cassayre Cyprien c. m., 20 fr.; Cousy c. m., 50 fr.; Rogues Armand c. m., 50 fr.; Buffet, 33 fr.; Thevenon, 50 fr.; Daynac, 50 fr.; Duprat, 50 fr.; Debons, 20 fr.; Delvert, 20 fr.; Pons, 50 fr.; Longueuch, 100 fr.; Cassayre Antony, 50 fr.; Mural, 100 fr.; Bories Alphonse, 50 fr.; Largentie, 50 fr.; Brousse, 50 fr.; Dr Lassagnies, 20 fr.; Bergougnoux, 100 fr.; Carrayrou Louis, 50 fr.; Mine Cousy, 50 fr.; Vincent, 5 fr.; Mlle Teysseire, 20 fr.; Mlle Pradières, 20 fr.; Vaissières L. 20 fr.; Franciel J. M., 20 fr.; Andrieu, 20 fr.; Bru, 20 fr.; Sol, 20 fr.; Ayrech Arthémon, 50 fr.; Gonybre M., 20 fr.; Mlle Escouzzailles, 28 fr.; Mme Yve Gazeau, 50 fr.; Dédie, 20 fr.

Publications de mariages. — M. Sudres Florent, à Cajarc, avec Mlle Goffre Marie-Louise-Julie; M. Masson Jean-Romain, représentant de commerce à Oudain (Nord), avec Mlle Teysseire Yvonne-Jeanne, dame employée des Postes à Cajarc.

Aux nouveaux époux, nous offrons nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

La foire. — Le beau temps n'a pas favorisé la foire de Cajarc, tous ceux qui n'appelaient pas en ville un besoin urgent, ont préféré continuer les travaux des champs très en retard.

Le foirail était peu garni, la circulation en ville peu intense.

Voici les cours pratiqués :
Poirail. — Viande de boucherie : veau, de 6,50 à 7 fr. le kilo; mouton, de 5 à 6 fr.; cochons gras, de 375 à 400 fr. le quintal.

Bœufs d'attelage. de 6.000 à 6.500 la paire; vaches, de 4.000 à 5.000 fr.; moutons, de 250 à 300 fr. la pièce; agneaux, de 120 à 150 fr.; petits cochons, de 200 à 230 fr.

Marché. — Œufs, 5 fr. la douzaine; beurre, de 13 à 16 fr. le kilo; fromages, 20 fr. le cent; poules, 5 fr. 50 la livre; poulets, 6 fr.; chevreau, 3 fr. 50; lapins, 2 fr. 75; petits canards, 18 à 22 fr. la paire; petites oies, de 30 à 35 fr.

Beaucoup de légumes, mais à prix élevé.
Halle aux grains. — Blé, 135 fr.; avoine, 55 fr.; maïs, 110 fr., le tout l'hectolitre.

Pommes de terre vieilles. 35 fr. le quintal; nouvelles, de 2 à 2 fr. 50 le kilo.

Latronquière
Course Cycliste. — Le 20 juin, à l'occasion des fêtes, il est organisé une course de 80 kilomètres, sous le contrôle de l'U. V. F.

1^{er} prix, 200 fr.; 2^e prix, 80 fr., etc. S'adresser chez M. Delroux, cycles, Latronquière, Lot.

Lacapelle-Marival
Tournée Sous-Préfecturale. — M. le sous-préfet, en tournée à Lacapelle-Marival, a réuni dans la salle de la mairie M. Laparra, conseiller général, M. Laborde, conseiller d'arrondissement et MM. les maires des communes du canton.

Il leur a exposé le but et les modalités de la contribution volontaire et leur a donné tous renseignements utiles sur la façon dont les collectivités pouvaient souscrire. A la suite d'une discussion, chacun exprima son avis et indiqua les facultés de contribution de sa commune.

M. le sous-préfet remercia les édiles de ce qu'ils avaient fait et de ce qu'ils comptaient faire. Indiquons, en passant, que les petites communes de Saint-Bressou et d'Espéroux ont voté respectivement 600 et 500 francs pour la contribution volontaire. Ce joli geste ne manquera pas d'être suivi sans doute, par d'autres communes du canton.

St-Céré
La foire. — Bœufs de 20 mois, 2.500 à 2.900 fr.; de 3 ans, 4.000 à 4.500 fr.; de 5 ans, 6.200 à 6.400 fr., le tout la paire; jeunes vaches pleines, 2.500 à 2.800 fr.; jeunes vaches suitées, 2.200 à 2.300 fr. l'une; vaches de boucherie, 175 à 225 fr. les 50 kilos; veaux gras en baisse, marché bien approvisionné, prix moyen poids vif, 7 fr. le kilo; prix extrêmes, 5,50 et 8 fr. le kilo; porcs gras, peu de marchandises, cours soutenus, 370 à 400 fr. les 50 kilos poids vif; petits nourris de 2 mois, 175 fr.; de 3 mois, 270 fr. l'un; brebis, 180 à 200 fr. l'une; agneaux, 80 à 120 fr. l'un; agneaux de boucherie, 125 à 180 fr.

Salviac
Poids et mesures. — M. le Vérificateur des poids et mesures sera à Salviac le lundi 13 juin. MM. les commerçants de la commune sont priés de se rendre à la mairie le dit jour à 2 h. 1/2 (heure légale) afin de faire vérifier les poids et mesures et balances qu'ils possèdent. MM. les négociants sont priés de présenter les poids et mesures en parfait état de propreté sans graisse ni mine de plomb.

L'abbaye
Fête patronale. — Dimanche 13 juin aura lieu à l'abbaye, près Léobard, la fête patronale annuelle.

Cette coquette bourgade bâtie à mi-distance de Salviac et Gourdon, le long des bords du Céou rivière aux eaux profondes, aux truites savoureuses verra arriver dans ses murs la foule des amateurs de sport et de jeux nautiques.

Au programme figurent des réjouissances populaires en honneur dans la région.

Si le beau temps est de la partie, le succès de cette fête est assuré.

Dégagnac
Electricification des campagnes. — La réunion qui devait avoir lieu à Dégagnac et au cours de laquelle la question de l'électricification du canton de Salviac devait être traitée par M. Robbe, ingénieur électricien, est renvoyée à une date ultérieure.

M. le docteur Cambornac, notre très sympathique conseiller général qui s'occupe très activement avec notre dévoué et non moins sympathique conseiller d'arrondissement, M. Delmas, de donner à tous les villages des communes du canton, le courant pour l'éclairage et la force motrice nous a dit :

Que cette réunion aurait lieu, avec beaucoup plus d'intérêt, après que le Conseil général se sera prononcé sur cette importante question, qui fait l'objet de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 juin, séance spécialement consacrée à l'électricification du département.

Foire. — Malgré la pluie qui n'a cessé de tomber que tard dans l'après-midi, les divers foirails étaient bien approvisionnés et de nombreuses affaires se sont traitées aux cours suivants :

Bœufs de boucherie, de 245 à 260 fr. les 50 kilos; veaux de lait, de 6,50 à 7 fr. le kilo; gros bœufs de travail, de 7.400 à 8.000 fr. la paire; attelages, de 6.000 à 7.000 fr.; vaches, de 4.500 à 5.800 fr.; petits bœufs, de 2.500 à 3.200 fr.; bœufs d'Auvergne, de 2.400 à 3.200 fr.

Moutons gras, de 4 à 4,50 le kilo; agneaux, de 5 à 5,25 le kilo.

Poules et poulets, de 4,25 à 5 fr. le demi-kilo; lapins domestiques, 3 fr.; chevreaux, de 2,50 à 3 fr.; oisons, de 20 à 25 fr. la paire; canetons communs, de 8 à 10 fr.; canetons mulâtres, de 10 à 20 fr. la paire; œufs, 4 fr. 75 la douzaine.

Montprat-Dégagnac
Accident. — Ces jours derniers, MM. Goubirous et Bertrand travaillaient ensemble sur la voie ferrée, lorsque de lourdes traverses qu'ils maniaient leur échappèrent et ils blessèrent sérieusement. L'un eut un pied écrasé et l'autre une cuisse gravement contusionnée.

Payrac
Journée du franc. — Nous avons déjà signalé que dimanche 13 juin une fête aura lieu à notre chef-lieu de canton, dont l'entier bénéfice sera versé à la caisse nationale de la souscription volontaire. De belles affiches nous annoncent que le programme comprend notamment :

1^o Un passe-rue en musique dans la matinée, pendant lequel se feront des quêtes à domicile en même temps qu'une vente de billets pour les diverses attractions;

2^o Des concerts à travers la ville, dans l'après-midi, avec des farandoles, des baillies de fleurs et de confetti;

3^o Un bal à la mairie, de 17 à 19 h., avec exécution de toutes les danses anciennes et modernes;

4^o Une tombola avec, comme gros lot, une bicyclette d'une valeur de 600 fr.;

5^o Une retraite aux flambeaux, des illuminations, un grand bal de nuit.

Le comité adresse à la population un appel en faveur de l'œuvre de relèvement du franc.

Gignac
Subvention. — MM. Bouat, Député et Loubet, Sénateur-Questeur, viennent d'être informés par M. le ministre de l'Agriculture qu'une subvention de 31.200 fr. était accordée à notre commune pour la réfection du chemin rural de Lac Sargou.

Chambre des Députés
Séances du 11 juin 1926
MATIN

La Chambre continue la discussion du rapport Gamard au sujet de l'aéronautique.

Les conclusions de la motion de la commission sont votées.

SOR
La Chambre discute les interpellations sur les affaires du Maroc. M. Fontanier proteste contre l'arrestation de Casablanca pour avoir formulé un complot au Maroc. M. Fontanier dit que ce complot n'a jamais existé.

M. Doriot attaque l'œuvre française du Maroc. Il dit que la guerre du Rif a été provoquée par le maréchal Lyautey et son entourage.

Il demande la publication des archives d'Abd-el-Krim. M. Doriot provoque les protestations de la Chambre en déclarant « que s'il avait pensé que les Riffains, les Marocains, les Algériens, les Tunisiens avaient eu la possibilité de conquérir l'indépendance, ce n'est pas la paix qu'il aurait conseillée, mais la lutte à outrance ».

Le Président rappelle à l'ordre M. Doriot et plusieurs de ses collègues communistes.

M. Briand s'étonne que M. Doriot préfère le régime d'Abd-el-Krim au régime de l'autonomie dont, aujourd'hui, bénéficient les tribus riffaines.

La suite de la discussion est renvoyée à vendredi prochain.

Sénat
Séance du 11 juin 1926

M. Reynald lit un rapport sur le projet de loi portant ouverture d'un crédit de 500.000 francs pour frais de voyage de M. Doumergue à Londres.

M. Delahaye combat le projet qui est voté par 274 voix contre 6.

Le Sénat continue la discussion du projet de loi relatif à la réforme du Code militaire.

Les articles 10 à 29 sont votés. La suite de la discussion est renvoyée à mardi.

DÉPÊCHES
Paris, 11 h. 15.

EN HONGRIE
De Budapest. — D'après le *Chicago Tribune*, l'Assemblée Nationale discutera mardi, l'échec de M. Bethlen, à Genève où les puissances lui ont refusé la suppression du contrôle financier de la Hongrie.

M. Bethlen démissionnera, par simple formalité, pour permettre le remaniement du Cabinet.

A PRAGUE
Contre l'impôt sur le blé

De Prague. — Des bagarres ont éclaté au sujet de l'impôt sur le blé entre la police et les communistes.

Treize policiers et plusieurs manifestants ont été blessés.

On a procédé à un grand nombre d'arrestations.

EN WESTPHALIE
Eboulement dans une mine

De Berlin. — Dans la mine Von Chutof, en Westphalie, trois mineurs ont été ensevelis sous un éboulement. Ils n'ont pas pu être dégagés.

Un ultimatum des Soviét
De Londres. — Le Gouvernement des Soviét aurait demandé à la Turquie d'interdire le passage des Dardanelles aux sous-marins construits par l'Italie pour la Roumanie.

LES CHANGES
Les changes à 11 heures étaient : Livre : 167. Dollar : 34,32.

Pour 4 fr.
achetez un flacon de Quintonine que vous verserez dans un litre de vin de table. Instantanément, vous obtiendrez un vin fortifiant, complet, très actif et très agréable qui ramènera rapidement votre organisme affaibli.

Pharmacie Orliac à Cahors.

A VENDRE
Le Fusil de chasse HAMMERLESS
Calibre 16. — ETAT NEUF
S'adresser au Bureau du Journal

AVIS
Le 24 juin 1926 à 14 heures, dans une des salles du Magasin des Tabacs de Cahors, il sera procédé par le Receveur des Domaines à l'adjudication pour 3 ans, à partir du 1^{er} juillet 1926, des matières épuisées provenant du lavage des tabacs dudit Magasin.

Plus de cheveux blancs, ni gris, ni gras

Une seule application de « Henonapop », composition spéciale de la Maison Popovitch, à base de plantes exotiques suffit pour rendre aux cheveux blancs ou gris leur COULEUR NATURELLE, leur brillant et leur fluo aux cheveux gras; fortifie et désinfecte le cuir chevelu; supprime les pellicules, démangeaisons; teinte garantie du blond au noir.

SALON SPÉCIAL POUR TEINTURE
MAISON POPOVITCH
Coiffeur exclusivement pour Dames
4, rue Maréchal-Foch, CAHORS

ON DEMANDE UNE APPRENTIE BIEN PAYÉE
Situation d'avenir

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE
Ciment Armé & Carrelage
LABOUDIE Frères
CAHORS, 4, RUE JEAN-XXII

A VENDRE de suite
CHATS 15 J.
EPAGNEULS FRANÇAIS (pure race)
50 fr. pièce
S'adr: Dr DELPORT, RUE DES CADOURQUES

A VENDRE
UNE MAISON
SITUÉE
32, rue du Château-du-Roi, CAHORS

Comprenant
Rez-de-Chaussée
2 Etages (2 Chambres à chaque étage)
Cave et Grenier
S'adresser à M^{re} Jean FABRE, Notaire

LES FÊTES DE CAHORS approchent
Chacun reconnaît que c'est le grand jour de la toilette

...Élégantes, Élégants le savent bien et accourent à la

CORDONNERIE GÉNÉRALE
Rue Maréchal Foch, 10, à CAHORS
seule maison où ils trouveront le choix le plus considérable et, ce qui n'est pas le moins, des formes, des modèles vraiment exquises, vendus aux prix les plus bas.

AVIS
M. LEGARRE, 43, rue Mascoutou, à CAHORS, a l'honneur d'informer le Public que par suite de la dissolution de la « Société Cambolive et Legarre » il se charge pour son compte personnel de tous travaux de maçonnerie, crépisages, toitures, carrelages, ciment armé, entreprises générales d'habitations à bon marché avec prix forfaitaire et délai fixe de livraisons pour Cahors et la région.

A LOUER
Appartement (4 pièces)
Eau, Gaz, Electricité. — Jardin
S'adresser: M^{re} BOYER, huissier, CAHORS

PAILLETTE VISCA
30 coloris. Pour chapeaux au crochet
CHARRIER, 73, R. Réaumur, PARIS (2^e)

PAPIERS PEINTS
depuis 0,50 le rouleau
Echantillons gratuits sur demande
GRANDE MANUFACTURE
51, Bd Garibaldi, PARIS

FUMEURS !! en 3 jours vous pouvez vous corriger de l'abus du TABAC. Demandez à A. BOSSOT, 37, pl. Delille, CLERMONT-FERRAND, son procédé Radical et peu coûteux.

VOULEZ-VOUS VENDRE
ou
ACHETER
Une PROPRIÉTÉ de Rapport ou d'Agriement
Une MAISON — Une VILLA
UN FONDS de COMMERCE
ou n'importe quel Immeuble
ADRESSEZ-VOUS A
M. J. DELLARD
Cabinet Immobilier
1, rue Maréchal-Joffre, à CAHORS
Le plus anciennement créé
R. C. C. 128

CONCOURS DES VILLES
Les dessins contenus dans la carte ci-contre représentent "5 VILLES DE FRANCE". Tout lecteur qui nous donnera les noms de ces CINQ VILLES recevra

UNE ŒUVRE D'ART
d'une VALEUR de 50 FRANCS
Adressez la réponse dans les 15 jours directement au "SERVICE des CONCOURS" 163, Rue de Rennes, Paris-6^e. Joindre une enveloppe timbrée portant votre adresse. Rien à payer; prendra part à ce Concours.

4 FREINS
4 VITESSES
compteur montre
les 10 ch.
Geugeot

TORPÉDO TOURISME
24.080 frs.

TORPÉDO GRAND LUXE
transformable
23.680 frs.

ESSAIS CHEZ DELCROS et BARAT
Place Gambetta
CAHORS

LES TACHES DE ROUSSEUR
disparaissent en quelques jours, grâce à la **CREME DES TROIS FLEURS**. Pas d'insuccès. Essayez, vous serez émerveillés. 8 fr. 45.
Dépôt à CAHORS : Pharmacie Artigue, 36, Bd Gambetta.

ON DEMANDE POUR CAHORS
Un Ménage
Le MARI, connaissant la vigne et le jardin
La FEMME, occupée à l'intérieur 3 h. par jour
LOGÉ mais pas NOURRI
Prendre l'adresse au Bureau du Journal

HORLOGERIE SUISSE
RICHARD JAKUBOWSKI
Horloger-Bijoutier
1 bis, rue du Portail-Alban, 1 bis
CAHORS

ATELIER SPÉCIAL DE RÉPARATION
d'Horlogerie, Bijouterie, Joaillerie et Orfèvrerie
PIÈCES DE COMMANDE
Travail soigné — Exécution rapide
Prix modérés défiant toute concurrence
Achat d'Or et d'Argent, Brillants et Pierres
Vieux Dentiers
N. B. — Toutes les réparations sont exécutées dans mon Atelier quelle que soit leur importance

FOUDRES chêne toutes contenances
OUVES et tous genres futaie
POMPES A VIN JAVA
PRESSOIRS GARIN
Seuls Dépositaires de ces marques pour la Région

MATÉRIEL VINICOLE
MM. LAMOURE & ROBERT, à PRAYSSAC (Lot)

A VENDRE
(POUR CAUSE DE MALADIE)
TAXI RENAULT 4 CV.
CHENARD & WALKER 14 CV. (état neuf).
LÉON BOLLEÉ, bon état mécanique (bas prix).
S'ADRESSER
GARAGE DE LA MAIRIE — CAHORS

A l'occasion des Fêtes de Cahors
Madame GASTAL
Coiffeuse pour Dames
Boulevard Gambetta

Met en Vente à titre de Réclame
jusqu'au 20 JUIN inclus

L'EAU DE COLOGNE 70° GARANTIS
Carafe ordinaire (le litre). 19 fr.
— ambrée (id.). 19 fr. 50
Assortiment de Sacs pour Dames
Parfumerie des meilleures marques

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE
Marcel PRIVÉ
5, rue Barry
FAUBOURG SAINT-GEORGES — CAHORS

TOUS TRAVAUX
PRIX MODÉRÉS

A LOUER GARAGES
place Thiers
S'adresser au Journal

CONCOURS DES VILLES
Les dessins contenus dans la carte ci-contre représentent "5 VILLES DE FRANCE". Tout lecteur qui nous donnera les noms de ces CINQ VILLES recevra

UNE ŒUVRE D'ART
d'une VALEUR de 50 FRANCS
Adressez la réponse dans les 15 jours directement au "SERVICE des CONCOURS" 163, Rue de Rennes, Paris-6^e. Joindre une enveloppe timbrée portant votre adresse. Rien à payer; prendra part à ce Concours.

Assemblée le 24 juin 1926

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société anonyme dite BANQUE POPULAIRE DU QUERCY, à capital variable, qui avait été convoquée pour le 21 mai 1926, avec l'ordre du jour ci-après reproduit, n'ayant pu délibérer valablement faute de réunir un nombre d'actionnaires représentant les trois quarts du capital social, les actionnaires de ladite Société sont convoqués à nouveau en Assemblée générale extraordinaire, au siège social à Cahors, boulevard Gambetta, n° 101, pour le 24 juin 1926, à 16 heures 15, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant, qui faisait l'objet de la précédente Ass. m. b. s. convoquée pour le 21 mai 1926 :

ORDRE DU JOUR

1° Reconnaissance de la sincérité de la déclaration notariée de souscription et de versement pour l'augmentation du fonds social de Frs : 17.490, nominal, partie de l'augmentation de Frs : 200.000, décidée par l'Assemblée générale extraordinaire du 29 mai 1920.

2° Autorisation donnée au Conseil d'augmenter le fonds social par émission de parts de priorité de Frs : 500, nominal, et modifications à apporter aux statuts et notamment à l'article 7.

3° Achat du fonds de commerce de banque, exploité à Cahors, 8, rue Clémenceau, n° 8, par la Banque Marc Traillard, dont le siège est à Montauban, aux clauses et conditions d'un acte passé par-devant Maitres Triadou et Du Mas, tous deux notaires à Cahors, sous la condition suspensive qu'une Assemblée générale extraordinaire des sociétaires de la Banque Populaire du Quercy, convoquée à cet effet, en ordonne la ratification.

4° Changement de dénomination de la Société ; transfert du siège social ; prorogation de la durée de la Société ; extension des opérations sociales afin de permettre à la Banque de traiter les opérations en relation avec le crédit à l'artisanat, et modifications diverses à apporter aux statuts, tant comme conséquence des susdites décisions que pour les mettre en harmonie avec les statuts-modèles des Banques Populaires et ratifications et adoption de l'intégralité des statuts modifiés.

5° Questions diverses.
Ont le droit de prendre part à l'Assemblée générale extraordinaire tous les sociétaires titulaires d'une part. Chaque sociétaire a droit à un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède, et qu'il représente comme mandataire sans limitation.

L'Assemblée générale extraordinaire ne pourra valablement délibérer que si elle est composée d'un nombre de sociétaires représentant la moitié au moins du capital social, et les résolutions, pour être valables, doivent réunir au moins les 2/3 des voix des actionnaires présents ou représentés.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

D'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Cahors, en date du huit juin mil neuf cent vingt-six.

Il a été extrait ce qui suit :
« Le Tribunal déclare le sieur LACROIX Jean-Pierre, ancien dé- bitant et épicer à Sénéillac, en état de liquidation judiciaire ;

« Fixe provisoirement au deux mai mil neuf cent vingt-six la date de la cessation de ses paiements et l'ouverture de sa liquidation ;

« Nomme Monsieur RIGAL, l'un de Messieurs les Juges, juge- Commissaire et Monsieur L. ROUSSEAU, arbitre de Commerce, demeurant à Cahors, liquidateur provisoire de la dite liquidation pour la gérer et l'administrer conjointement avec le débiteur « sous la surveillance de Monsieur le Juge-Commissaire. »
Pour extrait conforme :

Le Greffier,
E. MANEYROL.

NOTA. — La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article quatre cent quarante-deux du Code de Commerce.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le Gérant : A. COUESLANT.

Été 1926

Relations rapides et directes entre Paris-Quai d'Orsay et Barcelone par Limoges-Toulouse-Narbonne.

Billets directs simples et d'Aller et Retour (1^{re}, 2^e et 3^e classes).

Enregistrement Direct des Bagages. Voitures directes. — Wagons-Lits. — Wagons-Restaurant.

ALLER

Rapide. — Départ Paris-Quai d'Orsay 17 h. (Wagon-lits et Voitures directes 1^{re} et 2^e classes de Paris à Port-Bou. Wagon-restaurant de Paris à Châteauroux). Arr. Barcelone 12 h. 55. (Voitures de luxe sur le parcours espagnol) ou 15 h. 26 (en 2^e et 3^e classes).

Express. — Départ Paris-Quai d'Orsay 21 h. 14. (Wagon-lits de Paris à Toulouse et voitures directes toutes classes de Paris à Port-Bou, Wagon-Restaurant de Toulouse à Port-Bou). Arrivée Barcelone 19 h. 20 (1^{re} et 3^e classes sur le parcours espagnol).

Express. — Départ Paris-Quai d'Orsay 10 h. 8 (toutes classes et wagon-restaurant de Paris à Toulouse). Arrivée Barcelone 7 h. 55 (1^{re} et 3^e classes sur le parcours espagnol). Wagon-Restaurant de Port-Bou à Barcelone.

RETOUR

Rapide. — Départ Barcelone 15 h. 10 (Voitures de luxe sur le parcours espagnol) ou 12 h. 5 (2^e et 3^e cl. sur le parcours espagnol). Arrivée Paris-Quai d'Orsay 10 h. 55. (Wagon-lits et voitures directes 1^{re} et 2^e classes de Cerbère à Paris. Wagon-Restaurant de Cerbère à Toulouse et de Châteauroux à Paris).

Express. — Départ Barcelone 5 h. 40 (2^e et 3^e cl.) ou 10 h. (1^{re} et 3^e classes sur le parcours espagnol. Wagon-Restaurant de Barcelone à Cerbère). Arrivée Paris-Quai d'Orsay 8 h. 54. (Wagon-lits de Toulouse à Paris et voitures directes toutes classes de Cerbère à Paris).

Été 1926

Relations directes de Bordeaux-Saint-Jean, Toulouse, Nantes et le Mans avec les stations thermales d'Auvergne à partir du 15 mai.

Départ de Bordeaux-Saint-Jean à 10 h. 2, de Périgueux à 12 h. 38, de Brive à 14 h. 13. — Arrivée à La Bourboule 18 h. 31, au Mont-Dore à 18 h. 50 et à Royat à 19 h. 24.

Voitures directes de Bordeaux-Saint-Jean au Mont-Dore du 1^{er} juin au 30 septembre et à Royat.

Départ de Toulouse à 10 h. 9. — Arrivée à la Bourboule à 18 h. 31, au Mont-Dore à 18 h. 50 et à Royat à 19 h. 24.

Voitures directes de Brive au Mont-Dore du 1^{er} juin au 30 septembre et à Royat. — Wagon-Restaurant de Toulouse à Brive.

Départ de Nantes à 6 h. — Arrivée : à La Bourboule à 18 h. 31 du 15 au 31 mai et à 17 h. 53 du 1^{er} juin au 29 septembre ; au Mont-Dore à 18 h. 50 du 15 au 31 mai et à 18 h. 15 du 1^{er} juin au 29 septembre ; à Saint-Nectaire à 20 h. du 1^{er} juin au 25 septembre et à Royat à 19 h. 24.

Voitures directes de Nantes à Montluçon.

Départ du Mans à 6 h. 38. — Arrivée : à La Bourboule à 18 h. 31 du 15 au 31 mai et à 17 h. 53 du 1^{er} juin au 29 septembre ; au Mont-Dore à 18 h. 50 du 15 au 31 mai et à 18 h. 15 du 1^{er} juin au 29 septembre ; à Saint-Nectaire à 20 h. du 1^{er} juin au 25 septembre et à Royat à 19 h. 24.

Voitures directes de St-Pierre-des-Corps à Montluçon.

FAITES UNE VISITE
à l'Hôtel des Ventes
4, rue Blanqui, Cahors

Vous y trouverez un choix de : Chambres, salle à manger, Objets divers d'ameublements, Bibelots, Meubles anciens, etc... Actuellement belle série de Coffres-forts toutes dimensions « marque Bauche ».

LA PHOSPHIODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE DE FOIE DE MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées

POUR LA GUÉRISON DES :

Enfants faibles, Personnes délicates, Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

PRIX DU FLACON : 14 francs

LA PHOSPHIODE GARNAL ET LE CORPS MÉDICAL

Le D^r ORTEL, Ancien Externe des Hôpitaux de Paris, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHIODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHIODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Comme toutes les bonnes préparations pharmaceutiques, la PHOSPHIODE GARNAL est l'objet de contrefaçons ; pour éviter d'être victime d'une tromperie sur l'origine et sur les qualités du produit, malades exigez sur l'étiquette le nom du préparateur. Il n'existe d'autre Phosphiode que la PHOSPHIODE GARNAL, préparée, 97, Boulevard Gambetta, Cahors.

LABORATOIRE DE LA PHOSPHIODE GARNAL, 97, Boulevard Gambetta, CAHORS

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

3e CAHORS (Lot) 2D

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :

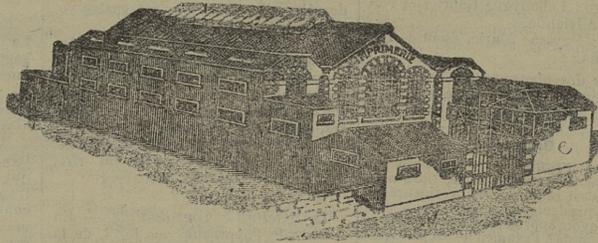
1, Rue des Capucins

ANNEXE :

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE 3e 2D PRIX MODÉRÉS



Feuilleton du « Journal du Lot » 21

ROBERT BOUTEFU

Chauffeur

PAR

la Comtesse de BAILLEHACHE

XIX

Il préféra s'arrêter à cette seconde hypothèse. Après tout, nul ne connaissait son identité, par conséquent ne pouvait s'offusquer de ce manquement au code des bienséances ; et puis l'existence même de Boutefeu n'était-elle pas le plus énorme coup de poignard dans ce même code ?

De se mouvoir dans un budget de beaucoup trop restreint, donnait au jeune homme une impression d'étrangement, comme s'il se fût agi de remuer dans une cage trop petite. Il souffrait, avait soif de liberté, enviait les gens qui se peuvent acheter tel vêtement dont ils ont besoin ; et de nouveau le désir sombre de l'or le hantait comme un cauchemar. Il regarda Iris et Arabella qui parlaient ensemble du fameux manteau :

— Je veux lui en donner un exactement pareil, déclara miss Featherstone qui semblait avoir gagné la partie. J'y tiens.
— Monsieur Boutefeu ! appela-t-elle. De chez quel tailleur vient votre maefintosh ?

Il vérifiait les organes du moteur avant de repartir ; le vêtement incriminé était sur la banquette, plié, l'étiquette tissée du fournisseur se voyait du premier coup.

— Oh ! je vois ! dit-elle. Iris observa en anglais :
— C'est une très grande maison. Ben doit s'y faire faire un habit et Douglas lui en a parlé... le tailleur le plus chic de Paris !

Damien crut prudent d'expliquer :
— Celui-ci a été fait pour le marquis de Plomeur et il me l'a donné, car nous sommes de même taille.

— Ah ? fit miss Silversmith avec un soudain intérêt. Le marquis est de la même taille que vous ? Je voudrais tant faire sa connaissance. Sera-t-il à Paris maintenant ?

— Je ne le pense pas.
— Pourquoi ? ce n'est pas la saison ?

— Non, mademoiselle.
— Mais vous irez à son hôtel ?

— Je suis autorisé à y habiter provisoirement.

Iris expliqua, en anglais, à sa cousine :
— My dear ! jamais encore je n'ai été curieuse à ce point ! je veux à toutes forces le voir !

Arabella se mit à rire :
— Moi, vous m'avez traitée de folle parce que je me suis éprise de « ce-lui-ci » à première vue. De quoi devrais-je vous traiter, vous qui vous êtes éprise de « l'autre » sans même l'avoir vu ?

Miss Silversmith rougit :
— C'est une célébrité... c'est différent. Et puis vous savez bien que mon rêve est de porter un titre français. Si seulement je pouvais lui faire savoir le chiffre de ma dot ! Il faudra que papa ou Ben se chargent de cela... dans un club, par exemple.

Miss Featherstone eut un petit rire :
— Moi, les noms, ça m'est égal. Je préfère un self made man, un homme qui se soit élevé à la force du poignet, épousez votre marquis, moi, j'épouserai celui-ci qui me plaît. J'achèterai un hôtel à Paris, un château près de ceux que nous venons de voir, et je serai heureuse. Nous lirons, nous voyagerons en automobile, nous ferons du cheval, nous aurons un salon littéraire...

Lady Silversmith monta dans la voiture et l'on partit, vers Paris, par Fontainebleau.

L'adoration lointaine d'Iris amusait Plomeur, mais aucune sympathie ne le rapprochait de cette jeune ambitieuse dont la mère demeurait un véritable repoussoir. Miss Featherstone lui semblait touchante dans la sincérité de ses sentiments ; là, il était certain d'être aimé pour lui-même. Sans doute si le prince de la Tour d'Angoumois était au courant des conversations surprises par son beau-frère il lui conseillerait de se démasquer et de demander la main de la cordiale Arabella.

Mais justement l'idée de se démas-

quer déplaisait à Damien. D'abord il avait une complète répugnance pour la mise en scène, les surprises bourgeoises, les reconnaissances et les adieux. Et puis il craignait, en un moment de désespoir pécuniaire, de se laisser aller à une démarche que, plus tard, peut-être, il jugerait avoir été prématurée.

Somme toute il se sentait peu romanesque, et sa situation le gênait par tous ses côtés. S'il devait jamais solliciter la main de miss Featherstone, ce ne serait pas tant que Boutefeu piloterait la voiture des Silversmith. Il ne fallait pas agir sous le coup d'une suggestion ; il fallait réfléchir. Evidemment, un avenir très doré auprès d'une jeune personne très aimante, semblait tentant. Mais depuis peu, le jeune homme avait appris à craindre et à mépriser... il eut peur de cette tentation de l'or. Il se qualifia de cupide.

— Je resterai Boutefeu, chauffeur, jusqu'à la mi-octobre, décida-t-il à part soi. Je me ferai donner par Lambert une avance pour mon entretien pendant mon entraînement, et je partirai pour l'Italie et la Sardaigne. Après avoir couru, je resterai un peu dans le Midi, ou bien j'irai voir Ghislaine. A cette époque-là je saurai ce qui se passe avec la Sonora. Ce sera le moment de me décider. Pas avant.

XX

Après avoir déposé les trois voya-

geuses à l'Hôtel Saint-Paul, Damien était allé chez son coiffeur pour se faire rajuster des moustaches rousseuses, celles du vainqueur du Circuit de l'Ouest ; et puis il avait conduit la voiture à Levallois.

Clovis Sigmart était à son bureau lorsque Boutefeu lui fut signalé comme entrant au garage. Il descendit en personne pour lui souhaiter la bienvenue.

— Bonjour, vaillant porte-drapeau ! cria Clovis en serrant la main de Boutefeu. Venez là-haut avec moi, j'ai quelque chose pour vous.

Ils montèrent le petit escalier en tournois, et le constructeur désigna un large fauteuil en cuir de porc à son hôte :

— Alors, M'sieur le marquis, dit-il, ça biche toujours ? Vos Angliches vous ont pas encore enlevé ? elles n'ont pas de goût, un beau brin de gentilhomme comme vous !

— La même idée venait donc à tout le monde ?

Il riait ; Damien, par politesse, dut en faire autant.

— Pas encore, dit-il. Mais on ne connaît pas l'avenir ! Monsieur Sigmart, je vous ramène la voiture, il faut la reviser, parce qu'elle a pris un bain l'autre jour dans un lavoir. Et puis poser la capote, avec de quoi fermer pour la mauvaise saison. Lady Silversmith veut en faire un cabriolet et repartir dès que ces arrangements seront terminés.

— Vous repartez avec elles ? Faut croire que ça vous plaît, hein ?

— Non, Monsieur Sigmart, fit Plomeur avec une pointe de résignation. Mais la situation que je devais avoir en octobre ne sera disponible qu'en janvier, alors...

— Alors, interrompit Sigmart impétueusement, alors vous courez pour Lambert dans la Coupe de Sicile, le 9 novembre !

— Oui. Je leur ai écrit que nous signerions ici.

— Vous êtes un as, M'sieur de Plomeur ! Je vais convoquer le gros macaroni qui les représente ici. Et puis je vous dois deux mille francs... Faut pas ouvrir des yeux ronds... c'est la commission de Boutefeu sur la première voiture vendue, type circuit... c'est bien le moins ! Tenez, prenez, c'est votre commission. L'année dernière quand Rocailleux a couru pour moi en Italie, j'ai dû lui verser dix mille francs, lui laisser la voiture, et lui donner dix pour cent sur les cinq premières du type ! Vous voyez !

Damien remercia l'excellent homme et accepta les billets qui venaient si fort à propos pour restaurer sa garde-robe ; il prit congé, sauta dans une voiture et rentra rue de Téhéran.

(A suivre)